

Bilan du plan de relance

Impact des interventions d'OSEO
en soutien de la trésorerie des entreprises
Octobre 2008 – décembre 2010



I SOMMAIRE

Synthèse	4
Introduction	6
1 — Principaux effets de la crise sur les PME	7
2 — Modalités de déploiement du plan de relance	8
3 — Profil des entreprises soutenues	9
4 — Caractéristiques des soutiens	12
5 — Impact du dispositif du plan de relance	13
• <i>Sur la situation financière des entreprises</i>	
• <i>Sur la survie des entreprises</i>	
• <i>Sur le maintien de l'emploi</i>	
• <i>Sur l'économie française</i>	
6 — Situation des entreprises au lendemain du plan de relance	16
7 — Conclusion	16
Annexes	
Annexe 1 : Méthodologie	17
Annexe 2 : Bibliographie	19
Annexe 3 : Description de la population enquêtée	20
Annexe 4 : Glossaire	21

I Synthèse

Les problèmes de trésorerie constituent toujours une étape critique, souvent prélude à la défaillance de l'entreprise. La crise 2008/2009, en raison de son ampleur majeure, était donc susceptible d'entraîner la disparition d'entreprises pourtant structurellement saines avec un coût économique élevé, notamment en termes d'emplois.

C'est dans ce contexte qu'au cours du dernier trimestre 2008, dans le cadre du plan de soutien, puis du plan de relance de l'économie, l'Etat a confié à OSEO un nouvel objectif : apporter un soutien renforcé au financement des PME et ETI saines et viables afin d'éviter qu'elles ne connaissent de graves difficultés en raison de tensions conjoncturelles sur leur trésorerie.

L'Etat a ainsi doté OSEO de deux nouveaux fonds de garantie des crédits bancaires afin de répondre aux urgences de trésorerie, l'un permettant aux entreprises de bénéficier de lignes de crédits confirmées et l'autre permettant la transformation des crédits bancaires court terme en crédit à moyen terme. Il s'agissait d'inciter les banques à s'engager sur la durée auprès des entreprises.

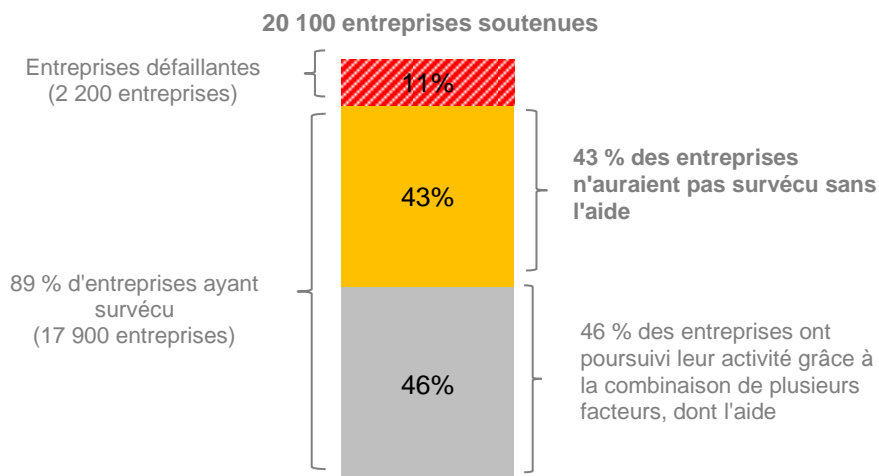
Afin de conforter la reprise, ce dispositif initialement prévu pour durer un an a été prolongé jusqu'à fin 2010.

Une enquête, lancée en mai 2011, auprès des entreprises bénéficiaires et complétée par une étude réalisée au 3^e trimestre 2011 a permis de dresser le bilan de ce dispositif et d'en évaluer l'impact sur la sauvegarde des entreprises et la préservation de l'emploi.

- **Le plan de relance a permis la mise en place de 5,3 milliards d'euros de financements en faveur de 20 100 entreprises.** Entre octobre 2008 et fin décembre 2010, **4 000 entreprises** ont pu obtenir de leur banque une ligne de crédit confirmé **et 17 200** un prêt à moyen terme. Parmi elles, 1 100 entreprises ont bénéficié des deux modalités de soutien.
- **Les 20 100 entreprises soutenues représentent un effectif salarié de 382 500 personnes.** Plus de la moitié d'entre elles sont de très petites entreprises, mais près de la moitié des emplois en jeu relèvent d'entreprises moyennes et de taille intermédiaires (ETI). Environ 40 % des emplois en jeu appartiennent au secteur de l'industrie.
- **Le dispositif a eu un effet mobilisateur sur l'ensemble du réseau bancaire français** qui a pris en charge 40 % du risque. Il a eu également un effet d'entraînement sur la plupart des Régions françaises qui ont participé à ce plan de soutien en prenant en charge une partie du risque.
- **L'action d'OSEO et de ses partenaires a permis aux entreprises de bénéficier de financements qu'elles n'auraient pas obtenus sans la garantie du plan de relance.** Elles n'avaient pas une forte capacité à honorer leurs engagements financiers, puisque 95 % d'entre elles avaient une solvabilité moyenne ou faible.

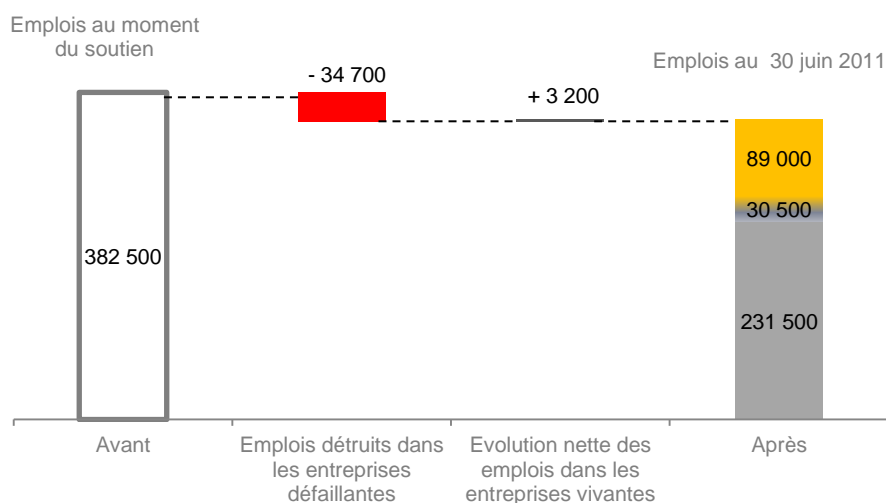
Ces entreprises n'ont pas profité d'un effet d'aubaine, puisque le financement leur a été accordé à un coût supérieur au coût du marché : en moyenne 4,4 % au lieu de 3,3 %.
- **La mise en place des soutiens a rétabli l'équilibre actif/passif du bilan des entreprises en augmentant significativement les ressources longues.** Cela a sécurisé à moyen/long terme le financement de l'activité et permis d'éviter les ruptures de paiement.

- 43% des entreprises n'auraient pas survécu sans le soutien du plan de relance, 11 % des entreprises ont disparu malgré ce soutien. **Au total, 89 % des entreprises soutenues ont été protégées de la cessation d'activité grâce à l'aide d'OSEO.**



Ce bilan ne doit toutefois pas masquer que près de 50 % des entreprises considèrent que leur situation financière demeure préoccupante, sentiment encore accru pour les entreprises du secteur de la construction.

- 89 000 emplois ont été sauvés grâce au soutien du plan de relance en évitant le dépôt de bilan de l'entreprise et 30 500 suppressions d'emploi ont été évitées dans les autres entreprises. 34 700 emplois ont été détruits dans les entreprises dont la défaillance n'a pu être évitée. **Au total, 351 000 emplois ont été protégés grâce à l'aide OSEO.**



- Le dispositif a mobilisé 1 950 euros par emploi protégé.** 683 M€ de fonds publics ont été alloués au dispositif pour couvrir les pertes éventuelles liées au non remboursement des prêts par les entreprises. Le coût final par emploi sera plus faible, car les défaillances d'entreprises sont, à ce jour, nettement moins nombreuses que prévues à l'origine. Au rythme de l'extinction des risques, OSEO restituera à l'Etat les fonds non utilisés.
- Si l'étude ne traite pas des conséquences macroéconomiques du dispositif, il est indubitable que la diffusion de ses effets positifs à l'écosystème des entreprises soutenues a permis de sauver de nombreuses entreprises ainsi que les emplois qui s'y attachent.

I Introduction

Fin 2008, les crises, financière puis économique, ont placé les entreprises françaises face à des difficultés d'une ampleur majeure compromettant la poursuite de leur activité. Elles ont été confrontées simultanément à un problème de financement de leur cycle d'exploitation, les banques ayant durci leurs critères d'octroi de crédits et à une baisse importante de leur activité gonflant mécaniquement leur besoin de financement. Cette situation laissait craindre une dégradation éclair de la trésorerie des entreprises entraînant la défaillance et sa propagation. C'est dans ce contexte que l'Etat a mis en place le plan de relance de l'économie au cours du dernier trimestre 2008, en confiant à OSEO l'objectif d'apporter un soutien immédiat à la trésorerie des PME et ETI saines et viables.

L'Etat a ainsi doté OSEO de deux fonds de garantie des crédits bancaires de 652 M€ permettant une capacité d'intervention de 6 Mds€, pour répondre aux urgences de trésorerie de ces entreprises en leur facilitant l'accès au crédit. Ces fonds s'adressent à des TPE, PME et ETI indépendantes rencontrant ou susceptibles de rencontrer des difficultés de trésorerie qui ne sont pas d'origine structurelles.

Le **fonds de garantie "Renforcement de la Trésorerie" (RT)** a pour vocation de garantir les opérations de renforcement de la structure financière des entreprises, notamment (mais pas exclusivement) par consolidation à moyen terme des concours bancaires court terme. Les crédits de consolidation doivent s'accompagner d'une augmentation ou, au moins, d'un maintien des concours bancaires globaux. Les concours garantis sont des prêts à moyen terme (deux à sept ans).

Le **fonds de garantie "Ligne de Crédit Confirmé" (LCC)** a pour vocation de garantir la mise en place ou le renouvellement de lignes de crédit court terme confirmées, destinées au financement du cycle d'exploitation des entreprises et de l'augmentation du BFR. Les concours garantis sont des lignes de crédit à court terme, obligatoirement confirmées, sur une durée de 12 mois minimum à 18 mois maximum.

La quotité de risque garantie varie entre 50 et 90 %.

Les modalités de fonctionnement de ces fonds de garantie et les objectifs assignés ont été précisés dans des conventions signées entre l'Etat et OSEO.

L'étude réalisée au terme du déploiement du dispositif a pour objet d'en dresser le bilan. Elle s'appuie sur l'analyse des caractéristiques des entreprises bénéficiaires et des soutiens mis en place ainsi que sur une enquête menée auprès de l'ensemble des bénéficiaires.

Moins d'un an après l'arrêt du plan de relance, il a été possible d'en dresser le bilan car ses effets sur les entreprises étaient attendus à court terme. En revanche, l'ensemble des financements garantis n'étant pas arrivés à échéance, il n'est pas encore possible d'évaluer le coût du dispositif en fonds publics consommés, et son corollaire, le coût final de l'emploi préservé.

Les travaux menés s'attachent à vérifier que le dispositif a ciblé les entreprises fragilisées par la crise et à évaluer son impact sur leur situation financière, leur survie et la préservation de l'emploi.

L'étude chiffre les effets directs du dispositif sur les seules entreprises bénéficiaires des soutiens et non pas, lorsqu'elles appartiennent à un groupe, sur l'ensemble du groupe. Elle ne traite pas non plus des effets indirects du dispositif sur le tissu économique, notamment ceux que le dispositif a permis d'éviter comme la propagation de la défaillance par le canal du crédit inter-entreprises.

La **garantie de financement bancaire** repose sur le principe du partage des pertes éventuelles avec les financeurs. La garantie est mise en jeu en cas de défaillance de l'entreprise. La perte finale est alors remboursée par le fonds de garantie à hauteur du risque pris par OSEO.

La perte non couverte par la garantie étant supportée par le financeur, il ne la sollicitera pas pour des entreprises immanquablement vouées à la défaillance.

La garantie n'est pas gratuite. Elle implique le versement d'une commission répercutée sur le coût du crédit. Cette garantie n'est mise en place que lorsque l'entreprise peut assumer ce coût supplémentaire.

La **garantie de financement bancaire** n'est donc pas une aide au sens classique du terme. C'est un outil de partage de risque qui incite à la sélection des entreprises bénéficiaires.

1 | Principaux effets de la crise sur les PME

Net ralentissement de l'octroi de crédits court terme aux entreprises

La distribution des crédits bancaires aux PME a connu un fléchissement très net pendant la période de crise économique, avant de reprendre un rythme plus normal en sortie de crise. Ce fléchissement est nettement plus marqué pour les crédits court terme sur la période d'octobre 2008 à juin 2010. Les PME de groupe et les PME de l'industrie sont sensiblement plus impactées par la contraction de l'offre de crédit pendant la période de conjoncture défavorable.

Recul de l'activité

Après une année 2009 marquée par un net recul de l'activité, la reprise amorcée en 2010 n'est pas uniforme dans tous les secteurs.

C'est dans le commerce et l'industrie, secteurs qui concentrent 68 % du chiffre d'affaires des PME, que la reprise est la plus précoce.

Le 3^e trimestre 2010 enregistre les premiers signes de reprise de l'activité avec le chiffre d'affaires qui progresse dans les entreprises qui clôturent leur compte pendant cette période.

Hausse des défaillances d'entreprises

Les premières victimes de la crise ont été les TPE, qui ont souffert dès la rentrée 2007, suivies par les petites entreprises jeunes à partir du début 2008, puis par celles de taille moyenne à partir du printemps 2008 et enfin les entreprises plus grandes et plus anciennes depuis fin 2008. La plupart des TPE disparues l'ont été en raison de leur trésorerie exsangue.

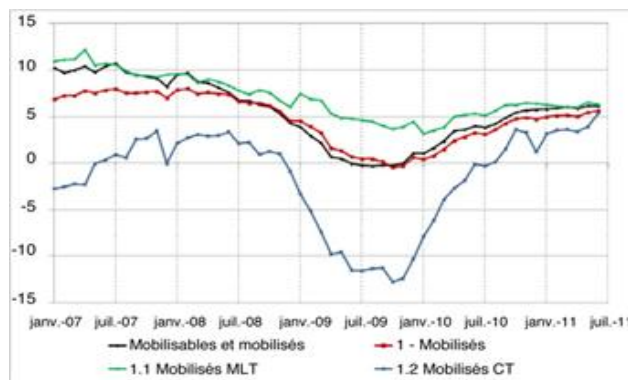
Les PME et les entreprises de plus de 15 ans, qui avaient mieux résisté dans un premier temps, ont été rattrapées par la crise en 2009.

Les secteurs les plus touchés par la crise 2007/2009 ont été l'industrie et le commerce.

Recul de l'emploi

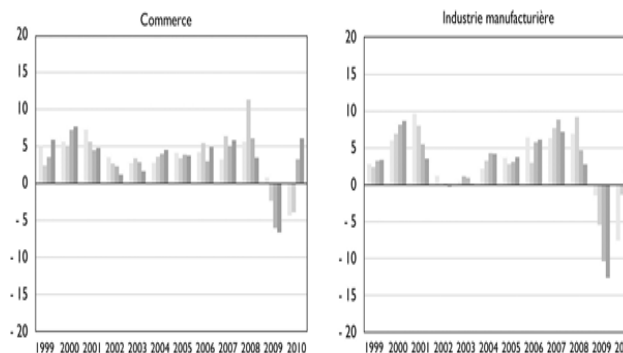
Les entreprises de plus de 200 salariés ont été plus rapidement et plus brutalement touchées par la crise que celles de taille plus modeste, mais elles en sont sorties plus rapidement. De 2008 à 2009 plus de 360 000 emplois ont été détruits.

Les entreprises industrielles ont été les plus touchées. L'emploi a reculé de 8,3 % et la reprise de 2010 n'a pas bénéficié au secteur de l'industrie qui enregistre une nouvelle diminution de l'emploi de 1,9 %.



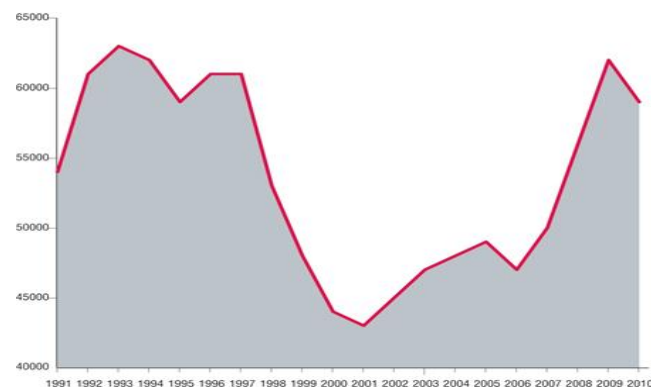
Taux de croissance des crédits en France %

Source : Banque de France (2011)



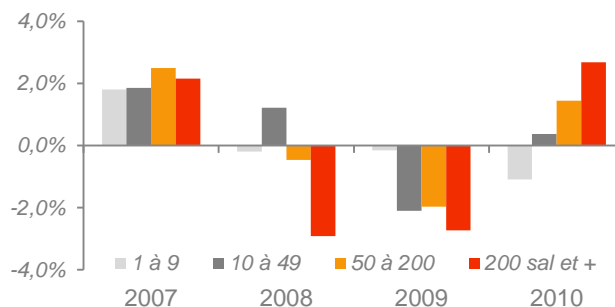
Variations annuelles du chiffre d'affaires en % calculé pour chaque trimestre d'arrêté comptable

Source : Banque de France (2011)



Évolution des défaillances en France depuis 20 ans

Données 12 mois glissants – décembre 1991 à décembre 2010



Évolution de l'emploi en France entre 2007 et 2010 par tranches d'effectifs - Source : Pôle emploi (2011)

2 | Modalités de déploiement du plan de relance

OSEO est mobilisé, depuis de nombreuses années, pour permettre le financement des projets des entreprises et ainsi contribuer à leur croissance. Ses interventions se caractérisent par leur capacité d'entraînement sur l'ensemble des banques françaises.

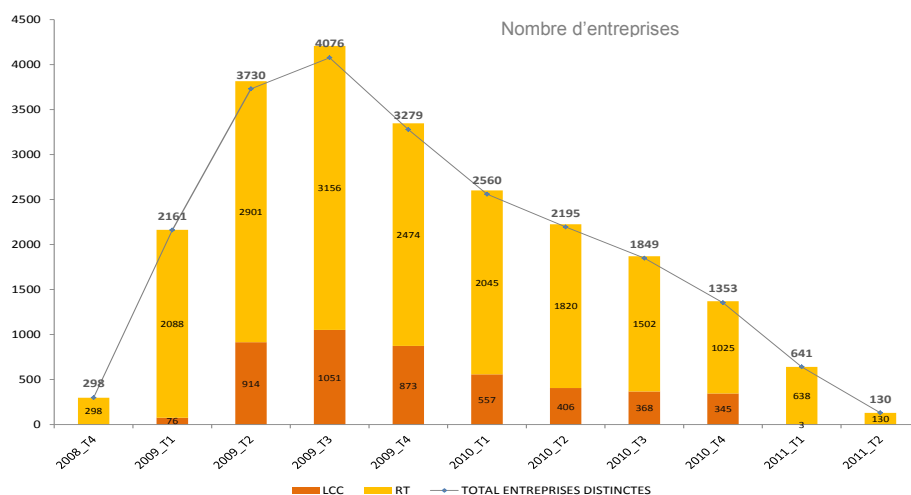
L'enjeu particulier du dispositif était une mise en œuvre rapide pour éviter la propagation des défaillances.

En s'appuyant sur le réseau régional d'OSEO et son outil de gestion, le plan décidé par le Gouvernement le 2 octobre 2008, était opérationnel moins de 10 jours après son annonce avec la signature du premier soutien.

- 6,2 Md€ de financement ont été accordés à 22 800 entreprises. Parmi elles, 1 700 entreprises (11 %) n'ont pas mobilisé cette garantie. 0,9 Md€ de financements accordés n'ont donc pas été utilisés (14 %).
- **Au total, 5,3 Md€ de financements ont été effectivement utilisés par 20 100 entreprises.** Parmi elles plus de 14 000 entreprises ont été soutenues au plus fort de la crise (en 2008-2009).
- **683 M€ de fonds publics ont été mobilisés¹** : 477 M€ pour permettre la mise en place de 3,5 Md€ de prêts de restructuration financière (RT) et 206 M€ pour permettre celle de 1,8 Md€ de lignes de crédit (LCC).
- 24 500 concours ont été ainsi garantis : 5 600 lignes de crédit confirmées, 18 500 prêts à moyen long terme, 300 prêts personnel au dirigeant et 100 cessions-bail.

Source : OSEO

Remarque : certaines entreprises ont bénéficié des deux modalités de soutien, d'autres du renouvellement de leur ligne de financement



▪ Au 4^e trimestre 2009, période la plus marquée par le resserrement des conditions d'accès au crédit pour les entreprises, le dispositif a représenté un peu plus de 2 % de l'ensemble des crédits nouveaux aux PME françaises.

▪ Les banques françaises ont joué un rôle très positif et homogène dans le déploiement du dispositif : 67 % des entreprises bénéficiaires déclarent en avoir eu connaissance par leur banquier habituel² et 90 % ont obtenu le soutien de leur banque habituelle.

Source : OSEO

Remarque : les financements garantis peuvent être mis en place par plusieurs banquiers partenaires

Groupes bancaires	Nombre d'entreprises	Montant de financement (en M€)	Part de risque du partenaire
A	7 390	1 190	42%
B	4 860	840	40%
C	4 399	1 030	40%
D	2 660	730	41%
E	2 168	550	41%
F	990	220	43%
DIVERS BANQUES	2 418	760	41%

¹ 655 M€ de fonds d'Etat, 22 M€ de fonds régionaux et 6 M€ de fonds DOM.

² 14,5 % par le bouche à oreille ; 7,5 % par OSEO et 5,5 % par la Médiation du Crédit

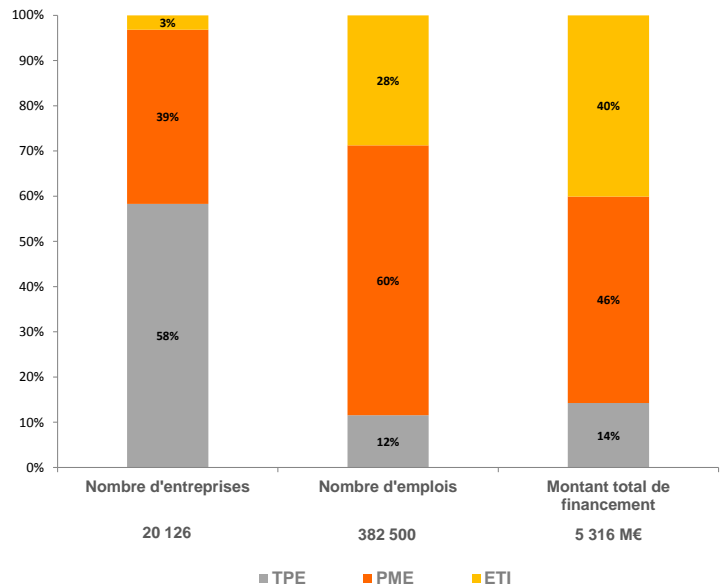
3 | Profil des entreprises soutenues

Le dispositif cible des entreprises qui connaissent des tensions de trésorerie du fait de la crise. Il ne bénéficie pas à des entreprises proches de la défaillance.

- Plus de la moitié des entreprises soutenues sont des TPE, mais elles représentent 12 % des emplois en jeu. Elles sont plus représentées parmi les entreprises aidées via un prêt de restructuration (61 %) que parmi celles ayant bénéficié d'une ligne de crédit (36 %). 27 % des TPE sont des entrepreneurs individuels.
- Les PME représentent 38 % des entreprises soutenues et 60 % des emplois en jeu.
- 630 établissements appartenant à 502 ETI indépendantes ont bénéficié de soutiens.

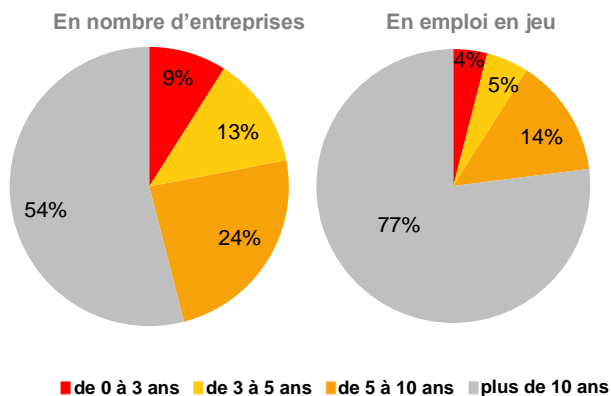
Source : OSEO

Remarque : Les emplois sont ceux des établissements bénéficiaires et non pas ceux du groupe auxquels ils appartiennent.

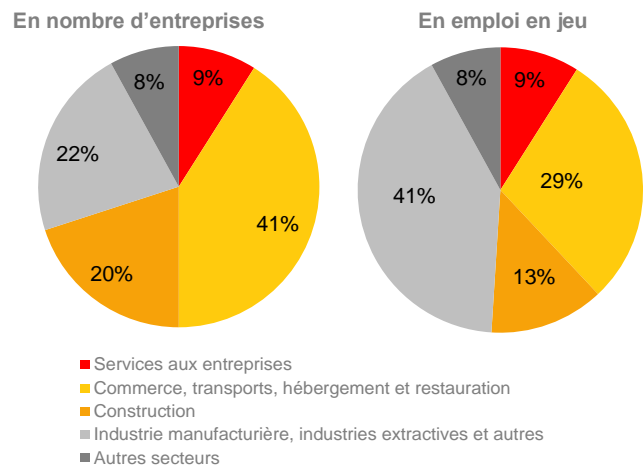


3.1. Caractéristiques des entreprises

Age



Secteurs



- Plus de la moitié des entreprises soutenues ont plus de 10 ans, et 24 % plus de 5 ans. Ces entreprises concentrent 91 % des emplois en jeu. Le dispositif cible les secteurs du commerce et du tourisme (41%), de l'industrie (22 %) et de la construction (20%). Le secteur de l'industrie concentre 41 % des emplois, le commerce et le tourisme 29 %.

- **Les soutiens du plan de relance sont plutôt concentrés sur les entreprises qui ont le plus souffert de la crise :** les PME industrielles sont 12,7 fois plus nombreuses parmi les entreprises soutenues que dans l'ensemble des PMI françaises.

Source : INSEE & OSEO

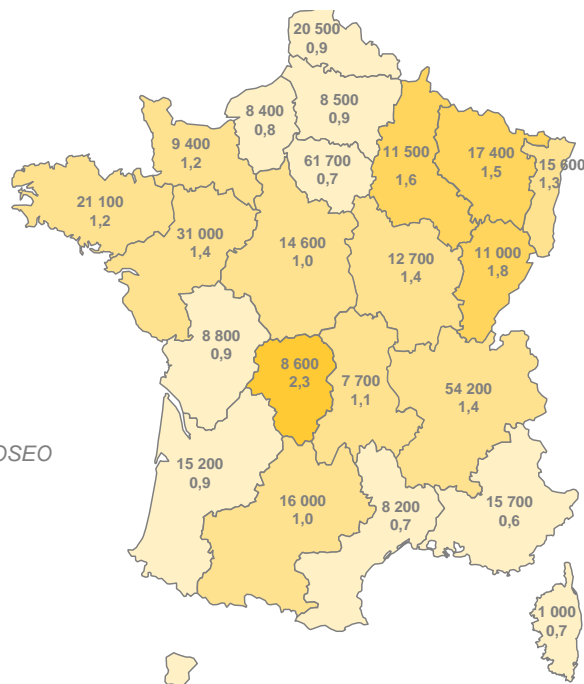
Densité sectorielle des bénéficiaires rapportée à celle de la population des entreprises françaises

Secteurs	TPE	PME	ETI	Total
Services aux entreprises	0,3	4,7	2,7	0,5
Commerce, transports, hébergement et restauration	1,0	5,9	3,2	1,3
Construction	0,9	9,0	2,5	1,4
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	1,4	12,7	7,3	3,1
Autres secteurs	0,2	3,4	2,5	0,3
Total	0,6	7,1	4,2	1,0

3.2. Répartition régionale

- La répartition des 382 500 emplois en jeu est relativement homogène avec celle des emplois sur le territoire français.
- Le dispositif est plus concentré sur les régions industrielles de l'est. Par exemple, le poids des emplois soutenus en Franche-Comté sur l'ensemble des emplois en jeu est 1,8 fois plus élevé que le poids des emplois franc-comtois en France.

Densité régionale des emplois en jeu des bénéficiaires rapportée à celle des emplois des entreprises françaises



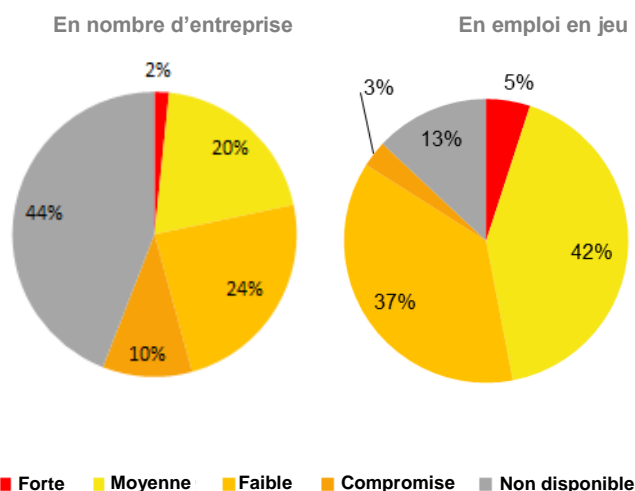
Source : INSEE & OSEO

3.3. Solvabilité

- Plus du tiers des entreprises ont une capacité faible ou compromise à honorer leurs engagements financiers. Elles sont en grande difficulté pour obtenir un financement bancaire. Elles représentent 40 % des emplois en jeu.
- La proportion d'entreprises en incident de paiement, c'est-à-dire dont la solvabilité est compromise, est passée au cours de la période 2008 / 2010 de 15 % en début de période à moins de 10 % en fin de période. Le dispositif de soutien a agi dans un premier temps de manière curative sur les entreprises au bord de la défaillance.

Source : Banque de France & OSEO

Remarque : les entreprises dont le niveau de solvabilité n'est pas disponible sont des entrepreneurs individuels, des entreprises en création et des entreprises qui ne publient pas de bilan.



- Le dispositif est concentré sur les entreprises les moins solvables. Ainsi, les PME en incident de paiement sont 3,3 fois plus nombreuses parmi les entreprises soutenues que dans l'ensemble des entreprises cotées par la banque de France.

Source : Banque de France & OSEO

Densité de solvabilité des bénéficiaires rapportée à celle de la population d'entreprises françaises

Solvabilité	TPE	PME	GE & ETI	Total
Forte	0,0	0,2	0,2	0,2
Moyenne	0,0	1,1	1,1	1,1
Faible	0,2	1,9	1,0	1,2
Compromise	2,8	3,3	0,0	2,9
Total	0,5	1,1	0,7	1,0

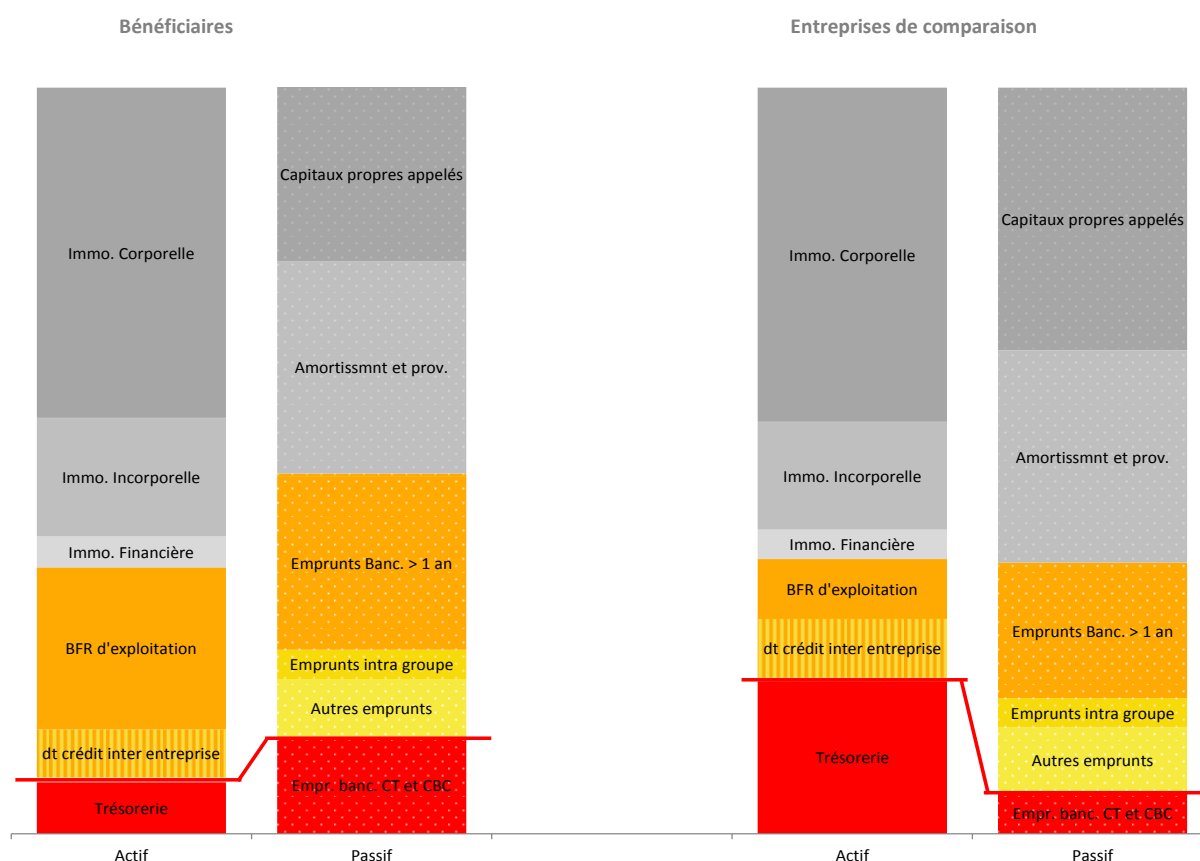
3.4. Structure financière

Avant la crise, les performances financières des entreprises bénéficiaires étaient aussi bonnes que celles d'entreprises comparables non soutenues : leur taux de rentabilité financière était de 30 % (contre 27 % pour les entreprises de comparaison), leur taux de marge de 16 % (contre 20 %) et le taux de croissance annuel de leur chiffre d'affaires de 15 % (contre 10 %). En revanche, la rentabilité économique était de 8 points inférieure à celle des entreprises similaires en raison du poids important du BFR.

Des déséquilibres de la structure de leur bilan les rendaient vulnérables à un ralentissement de l'activité.

Avec l'arrivée de la crise et le ralentissement brutal de l'activité économique, leurs performances se sont dégradées, plus vite que celles des entreprises similaires, notamment les taux de marge et de rentabilité. Simultanément les stocks et le besoin en fonds de roulement (BFR) augmentaient.

Au moment du soutien, l'actif du bilan des entreprises soutenues est marqué par le poids important du BFR et la faiblesse des liquidités. Le passif est marqué par un faible poids des capitaux propres dans le total des ressources (23 % contre 35 % dans les entreprises comparables). Globalement, leurs bilans présentent une insuffisance de ressources longues pour couvrir les emplois longs.



Source : Banque de France & OSEO

Remarque : les entreprises de comparaison sont des entreprises bancarisées n'ayant jamais été soutenues par OSEO et comparables à la population d'entreprises soutenues en terme de secteur, d'âge et d'effectifs.

4 | Caractéristiques des soutiens

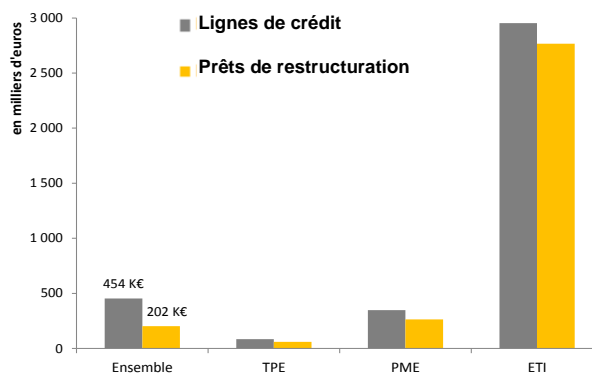
L'accès au financement dépend pour des raisons économiques et réglementaires de la santé financière des entreprises. Dès le début de la crise, les entreprises fragilisées ont subi très rapidement un durcissement des conditions d'accès au crédit. La garantie du plan de relance leur a permis d'obtenir un financement à un coût supérieur au coût du marché, tenant compte de leur fragilité.

4.1. Le montant moyen de financement

- Le montant moyen des lignes de crédits garanties est de 454 K€. Ce montant moyen est assez élevé en raison du profil des bénéficiaires.

Les ETI ont mobilisé 50% des lignes de crédit.

- Le montant moyen des prêts de restructuration est de 202 K€.



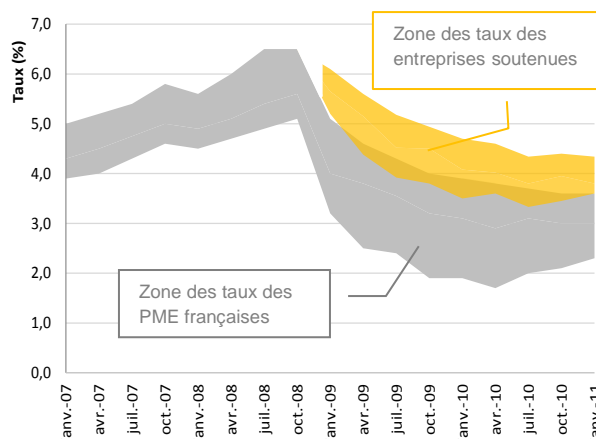
Source : OSEO

4.2. Les conditions du financement

- Pendant la période 2008-2009, les banques ont resserré les critères d'octroi des crédits aux entreprises, et dans le même temps, elles ont répercuté la baisse du coût de leur refinancement sur les taux de crédit appliqués aux entreprises.

- Les taux (médians) auxquels ont été accordés les prêts de restructuration financière sont supérieurs de 1 point aux taux du marché (+0,7 point pour les entreprises dont la solvabilité est jugée forte à 1,7 point pour les entreprises déjà en incidents de paiement). Ils intègrent une prime de risque significative.

- Le coût du financement est élevé, car le taux du prêt inclut la commission versée au fonds de garantie. Ces conditions de financement permettent de dire que les entreprises n'ont pas profité d'un effet d'aubaine.



Source : Banque de France & OSEO

Remarque : les zones de taux correspondent aux taux obtenus par 50 % des entreprises autour du taux médian. Par exemple, en janvier 2009, 50 % des entreprises soutenues ont obtenu un taux compris entre 5,2 % et 6,1 %

4.3. Le poids du financement dans l'endettement des entreprises soutenues

- Le poids du financement octroyé est important par rapport à l'endettement total des entreprises soutenues. Pour une entreprise sur deux, il représente plus de 45% de ses encours moyens d'emprunts (plus de 30 % pour les ETI et plus de 57 % pour les TPE).

Pour une entreprise sur 4 consolidée grâce à un prêt de restructuration, le montant octroyé est supérieur à cet encours moyen.

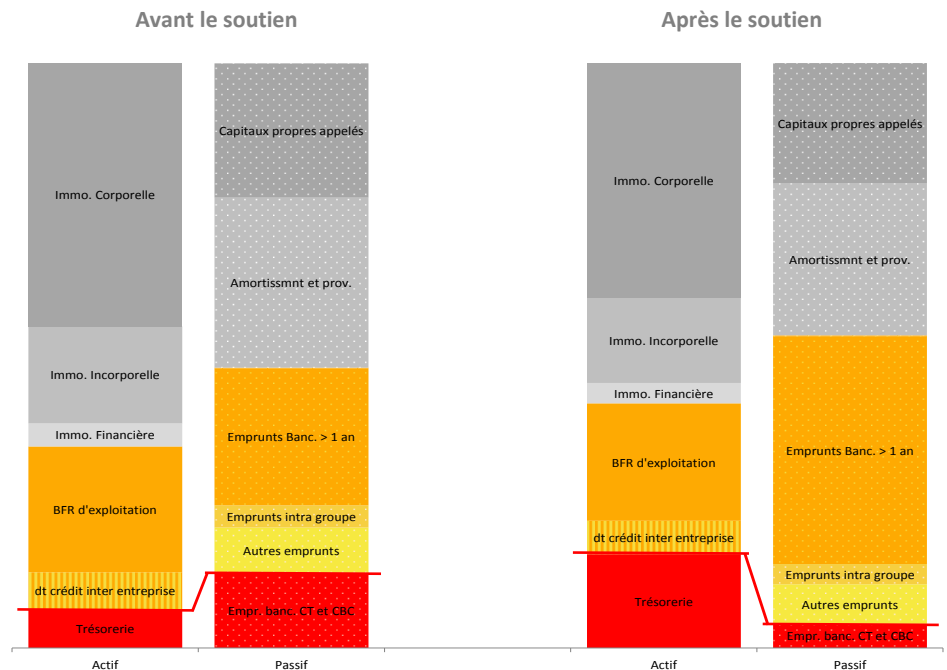
5 | Impact du plan de relance sur les entreprises

Face à une diminution de leur activité et pour soulager les tensions sur leur trésorerie en période de crise, les entreprises ont souvent recours à la réduction des effectifs. Les financements garantis doivent donc être suffisants pour assainir la situation financière des entreprises et éviter ainsi l'ajustement par le levier de l'emploi.

5.1. Impact sur la structure bilantielle des entreprises bénéficiaires

- La mise en place du soutien a rétabli l'équilibre actif/passif du bilan des entreprises aidées en augmentant considérablement les ressources longues comme le montre le graphique ci-contre, simulant le bilan de l'entreprise après le soutien.
- Le financement garanti a sécurisé à moyen/long terme le financement de l'activité, évitant les ruptures de paiements.

Source : OSEO



5.2. Impact sur la survie des entreprises

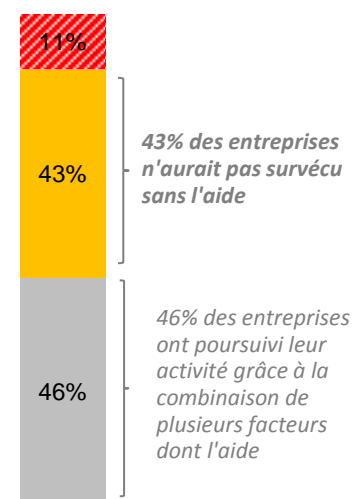
- 89 % des entreprises soutenues sont vivantes à fin juin 2011.
- 11 % des entreprises n'ont pas survécu (2 200). Il s'agit des entreprises les plus fragiles au moment du soutien (entreprises de moins de 3 ans, entreprises dont la solvabilité était compromise et entreprises dont les fonds propres étaient négatifs).
- **43 % des entreprises ont survécu grâce au dispositif du plan de relance (8 700).** Parmi elles, 51% sont des TPE, 32 % des PME et 16 % des ETI (cf graphique ci-dessous).

Source : OSEO

Remarque : l'enquête et les données du Bodacc ont permis de classer les entreprises en trois catégories :

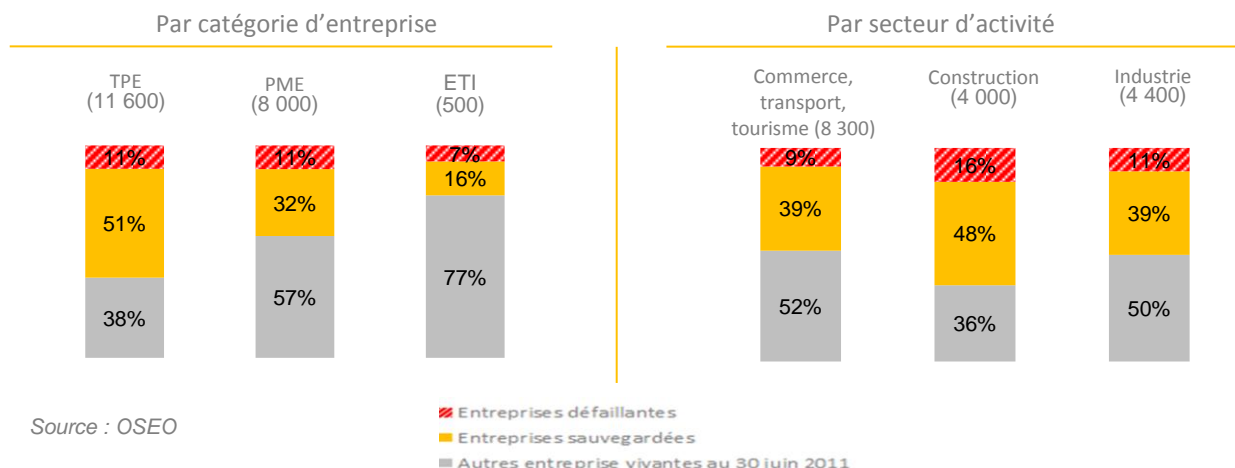
- les défaillantes sont des entreprises en procédure collective ou des entreprises pour lesquelles la garantie a été mise en jeu par la banque
- les sauvegardées sont des entreprises dont le dirigeant estime que, sans le financement garanti, son entreprise n'aurait pas survécu
- les autres entreprises sont des entreprises vivantes au 30 juin 2011

20 100 entreprises soutenues

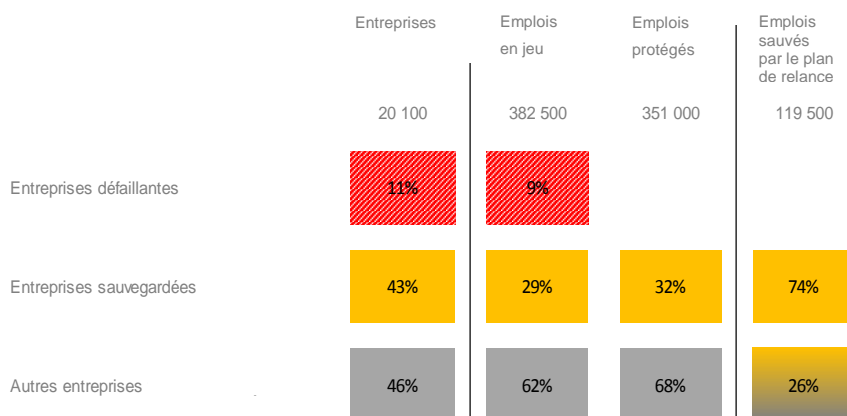


- Entreprises défaillantes
- Entreprises sauvegardées
- Autres entreprise vivantes au 30 juin 2011

Le dispositif a été très utile aux entreprises du secteur de la construction, où 48 % d'entre elles n'auraient pas passé le cap de la crise sans le soutien d'OSEO.



5.3. Impact sur le maintien de l'emploi



▪ Dans les 2 200 **entreprises défaillantes**, 34 700 emplois ont été détruits, soit 9 % des 382 500 emplois en jeu.

▪ Le secteur de la construction est le plus touché par la destruction des emplois dans les entreprises défaillantes : ils sont 1,8 fois plus nombreux parmi les emplois détruits que parmi l'ensemble des emplois en jeu. (8 300 emplois ont été détruits sur un total de 50 000 emplois en jeu). Dans le secteur de l'industrie, la densité des emplois détruits est proche de celle des emplois en jeu (13 600 emplois ont été détruits sur un total de 156 000 emplois en jeu).

emplois détruits	TPE	PME	ETI	TOTAL
Services aux entreprises	1,2	1,0	0,2	0,8
Commerce, transports, hébergement et restauration	1,1	1,1	0,4	0,9
Construction	1,8	1,9	1,2	1,8
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	1,2	1,1	0,6	1,0
Autres secteurs	1,0	0,5	0,2	0,5
Tous secteurs	1,2	1,2	0,5	1,0

Source : OSEO

▪ Dans les PME comme dans les TPE, la densité de l'emploi détruit est homogène avec la densité des emplois en jeu.

▪ Dans les 8 700 **entreprises sauvées de la défaillance**, 89 000 emplois ont été sauvés sur un total de 112 000 emplois en jeu. Alors même que l'existence de l'entreprise était menacée sans le soutien en garantie le taux de sauvegarde de l'emploi déclaré par les dirigeants de ces entreprises n'est pas de 100 %. Ce sont les entreprises du BTP qui déclarent le taux de sauvegarde d'emploi le plus élevé (82 %).

- **Dans les entreprises dont l'existence n'était pas menacée**, 20 % des dirigeants considèrent que sans le financement garanti, ils n'auraient pas pu maintenir la totalité de leurs emplois. Ils estiment l'emploi sauvé imputable au dispositif à 30 500.

Pour passer le cap de la crise et maintenir l'emploi, ces entreprises ont utilisé plusieurs leviers. Elles ont adapté leur appareil productif à leur niveau d'activité, principalement dans l'industrie où elles sont 18 % à avoir eu recours au chômage partiel et 21 % à avoir utilisé moins souvent l'intérim. Elles ont utilisé le crédit inter-entreprises en allongeant leur délai de règlement (43 %) et en raccourcissant celui de leurs clients (35 %). Elles ont également différé (27 %) voire annulé (14 %) leurs projets d'investissement.

- **Au total, sur les 382 500 emplois en jeu au moment du soutien, 119 500 ont été sauvés du seul fait du dispositif.**



Par emploi préservé, le dispositif a mobilisé 1 950 euros de fonds publics. 683 M€ ont été alloués par l'Etat et les Régions pour couvrir les pertes éventuelles liées au non remboursement des prêts par les entreprises. Ces derniers n'étant pas arrivés à échéance, le coût du dispositif en fonds publics consommés n'est pas disponible.

5.4. Impact sur l'économie française

L'étude chiffre les effets du plan de relance sur les seules entreprises bénéficiaires des soutiens. En revanche elle ne traite pas des impacts macroéconomiques, pourtant bien réels.

Sans le plan de relance :

- **les difficultés financières se seraient propagées aux entreprises commercialement liées** aux entreprises soutenues qui n'auraient pas eu d'autre alternative que de recourir au crédit fournisseur. Des études publiées par Altares et la Banque de France montrent que cette pratique augmente significativement la probabilité de défaillance, de 25 % selon Altares ;
- **les emplois détruits auraient pesé sur le budget public** à travers le traitement du chômage ;
- **la destruction d'une partie de l'appareil productif** aurait entravé la reprise de l'activité.

6 | Situation des entreprises au lendemain du plan de relance

Au lendemain du plan de relance, les entreprises restent fragiles : près de la moitié d'entre elles considèrent que leur situation financière reste préoccupante, et parmi elles, 23 % jugent probable leur défaillance dans les 6 mois. C'est dans le secteur de la construction que l'avenir des entreprises reste le plus incertain.

Ces entreprises avaient et ont encore une structure de bilan déséquilibrée après le soutien avec une nette insuffisance de capitaux propres.

L'enquête réalisée semble indiquer qu'en juin 2011, les tensions sur le marché du financement court terme sont résorbées. Ainsi, près de 60 % des entreprises déclarent ne pas rencontrer de difficultés pour obtenir une ligne de crédit et 47 % des entreprises soutenues au travers d'une ligne de crédit ont obtenu son maintien à l'échéance de la garantie.

En revanche, les besoins de financement de long terme ne semblent pas couverts : 80 % des entreprises soutenues déclarent avoir des difficultés à financer leur cycle d'exploitation et leurs projets d'investissement.

7 | Conclusion

Le dispositif du plan de relance en soutien de la trésorerie des entreprises a bénéficié à 20 100 entreprises fragiles d'août 2008 à décembre 2010. Il a bien rempli sa mission puisqu'il a permis de protéger 351 000 emplois dans plus de 17 900 entreprises. Il a préservé 8 700 entreprises de la cessation d'activité, a évité directement des réductions d'effectif dans 4 000 entreprises, et a consolidé l'emploi dans les 5 200 autres.

Le dispositif est économe en fonds publics puisque son coût final ne dépassera pas 1 950 euros par emploi protégé.

Il a eu un réel effet d'entraînement sur l'ensemble du réseau bancaire français qui a mis en place, en dépit d'un contexte de resserrement des critères d'accès au crédit, les financements permettant de soulager la trésorerie des entreprises. « L'effet d'aubaine » a été évité, en facturant aux banques une commission répercutée aux entreprises dans le taux du crédit.

Le dispositif a bénéficié aux entreprises les plus touchées par la crise en évitant celles proches de la défaillance. Il a été plus intense dans l'industrie, dans les entreprises matures de plus de 10 ans et dans les entreprises de 10 à 249 salariés qui concentraient 60 % des emplois en jeu.

89% des entreprises soutenues ont ainsi été protégées de la cessation d'activité et l'effet domino a pu être écarté. Ce constat ne doit pas masquer que la situation financière d'une entreprise sur deux demeure préoccupante avec des disparités de situation selon les secteurs d'activités.

I Annexe 1 : Méthodologie

L'ensemble des données et analyses présentes dans ce document proviennent de trois *corpus* :

- des bases de données de la direction de l'évaluation, alimentées par le système d'information d'OSEO,
- des bases externes de références (Altares, INSEE, Fiben...),
- de l'enquête *ad hoc* réalisée au mois de juin 2011 auprès de l'ensemble des entreprises soutenues (cf. annexe 3).

Situation financière et structure de bilan (analyse page 11)

Simulation de la structure de bilan après le soutien (analyse page 13)

Sources d'information : les éléments de la liasse fiscale sont issus de la base de données Altares.

Périmètre : le périmètre étudié est restreint aux entreprises dont la forme juridique est SAS, SA, SARL ou EURL, pour lesquelles la signalétique (âge, taille, secteur) est disponible, qui ne sont pas des holdings et pour lesquelles un bilan antérieur de moins de 2 ans à l'utilisation du soutien est disponible.

- Concernant l'analyse de la situation financière, la population de comparaison est constituée d'entreprises non aidées n'ayant pas connu d'évènement de défaillance avant octobre 2008, et dont l'endettement bancaire représente au moins 2 % de leur endettement financier total. Les entreprises sont sélectionnées par tirage aléatoire tel que leur répartition est identique à celle des entreprises soutenues en termes de d'âge, de secteur, de taille en effectifs et de forme juridique. Au final, la population analysée est de 138 295 entreprises dans la population de comparaison et de 12 622 entreprises soutenues.
- Concernant la simulation de la structure de bilan après le soutien, seules les entreprises soutenues à travers un prêt de restructuration entrent dans l'analyse. Au final, la population analysée est de 9317 entreprises.

Méthodologie : les indicateurs utilisés sont des moyennes de ratio. Dans cette approche, chaque entreprise a le même poids quelle que soit sa taille. Les valeurs en-deçà et au-delà des 1^{er} et 99^e percentiles ont été exclues.

La simulation de la structure de bilan consiste à affecter le prêt garanti au remboursement des emprunts court terme observés avant le soutien. Lorsque le montant financé est supérieur à l'encours CT initial, le surplus est porté à l'actif, en trésorerie.

Dispersion des taux de crédit obtenus en RT (analyse page 12)

Sources d'information : la dispersion des taux des crédits aux PME françaises provient des statistiques de la Banque de France.

Périmètre : seules les entreprises soutenues en RT en taux fixe sont prises en compte afin d'être comparables avec les statistiques de la Banque de France qui ne portent que sur les crédits échéancés.

Méthodologie : les frontières des zones de taux correspondent au 1^{er} et 3^e quartiles de la distribution des taux effectifs les taux sont pondérés par le montant des crédits.

Poids du financement dans l'encours moyen de crédits mobilisés (analyse page 12)

Sources d'information : l'encours de crédit moyen mobilisé au moment de l'octroi du soutien provient des déclarations à la centrale des risques de la Banque de France. Il est composé de la moyenne sur 12 mois des encours de crédits court, moyens et long terme, du crédit-bail et des crédits titrisés.

Périmètre : l'information est disponible pour 87 % des entreprises soutenues en RT et 94 % des entreprises soutenues en LCC

Méthodologie : pour une entreprise donnée, on retient pour le calcul de l'indicateur :

en RT : la somme des montants de financements obtenus au cours d'une année suivant la date d'octroi du premier soutien

en LCC : la somme des montants des différentes lignes de crédits obtenues à la première date de soutien.

Les indicateurs utilisés sont le médian et 3^e quartile.

Poids du plan de relance dans le financement des PME françaises (analyse page 12)

Sources d'information : les flux de crédits nouveaux échéancés aux PME françaises proviennent des statistiques de la Banque de France.

Méthodologie : rapport du cumul sur trois mois des montants financés réellement mis en place sur le cumul sur trois mois des crédits nouveaux échéancés aux PME.

Périmètre : dispositif RT, hors fonds ETI.

I Annexe 2 : Bibliographie

Altares (2009) : Analyse 2^e trimestre 2009 : comportements de paiement des entreprises en Europe.

Altares (2011) : Bilan 2010 « Défaillances et sauvegardes d'entreprises en France », janvier 2011.

Banque de France (2011) : Bulletin de la Banque de France n° 185 « En 2010, les PME bénéficient de la reprise mais diffèrent leurs investissements », 3^{ème} trimestre 2011

Banque de France (2011) : STAT INFO « Le financement des PME en France », juin 2011.

Banque de France (2011) : METHODE - STAT INFO « Le financement des PME en France », mai 2011

Banque de France (2011) : PANORAMA FIBEN – NATIONAL. Dénombrement d'entreprises par cote de crédit et cote d'activité.

Bardos M et D Stili (2004) : "La contagion du risque via les impayés sur effets de commerce", Bulletin de la Banque de France, n°148, avril 2006.

Fougère D, C Golfier, G Horny et E Kremp (2011) : *Quel impact de la crise sur la défaillance des entreprises ?*, séminaire « Les entreprises après la crise », Paris, Centre d'Analyse Stratégique, 28 juin 2011.

INSEE (2011) : « Estimations d'emploi salarié et non salarié au lieu de travail par région, pour les personnes résidant en France au 31 décembre 2008 », site internet, septembre 2011.

http://insee.fr/fr/themes/tableau.asp?ref_id=CMRSOS03139®_id=99,

OSEO (2009) : Impact sur l'emploi des interventions d'OSEO en soutien de la trésorerie des PME et des ETI, octobre 2009.

Pôle emploi (2011) : « Repères & Analyses », juillet 2011.

I Annexe 3 : Description de la population enquêtée

En mai 2011, une enquête a été lancée auprès des entreprises bénéficiaires. La population enquêtée correspond précisément à l'ensemble des entreprises (hors Holding et Activités des sièges sociaux) et encore vivante à la date de l'enquête.

L'enquête a été envoyée par courrier postal le 30 mai 2011 auprès de 17 540 entreprises correspondantes. L'analyse porte sur 3262 réponses fiables reçues entre le 1^{er} juin 2011 et le 20 juin 2011. Le taux de réponse exploitable (19%) est satisfaisant.

Le questionnaire porte sur :

- la situation financière de l'entreprise,
- leurs actions sur l'emploi pendant la période de crise 2008-2010,
- leurs perspectives en termes d'emplois et d'activité,
- l'impact du soutien d'OSEO sur leur survie et l'emploi.

Les résultats présentés dans l'étude ont été redressés selon trois critères : le secteur d'activité, la classe d'effectif et la classe d'âge de l'entreprise. Les tableaux ci-dessous présentent une répartition des répondants selon les trois critères ayant servis de base au redressement.

	Répondants	
	Nombre	%
Secteur d'activité - NA10		
Activités financières et d'assurance	14	0,4
Activités immobilières	65	2,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques : Services aux entreprises	283	8,7
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	37	1,1
Agriculture, sylviculture et pêche	34	1,0
Autres activités de services	69	2,1
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	1 196	36,7
Construction	517	15,9
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	958	29,4
Information et communication	86	2,6
NA	3	0,1
TOTAL	3 262	100
Catégorie d'entreprises		
ETI	109	3,3
MOYENNES	297	9,1
PETITES	1 295	39,7
MICRO	1 556	47,7
NA	5	0,2
TOTAL	3 262	100
Classe d'âge		
10 ans et plus	2 040	62,5
de 5 à 10 ans	679	20,8
de 3 à 5 ans	301	9,2
Moins de 3 ans	238	7,3
NA	4	0,1
TOTAL	3 262	100
Classe d'effectif		
20 salariés et plus	1 004	30,8
6 à 19 salariés	1 193	36,6
Moins de 6 salariés	1 060	32,5
NA	5	0,2
TOTAL	3 262	100

I Annexe 4 : Glossaire

Besoin en fond de roulement (BFR)

Il est égal à : stocks totaux + créances clients et autres créances d'exploitation – dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation.

Défaillance une entreprise est considérée défallante dès l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire.

Entreprise : le décret du 18 décembre 2008 définit quatre nouvelles catégories de taille d'entreprise selon des critères économiques :

- ETI : une Entreprise de Taille Intermédiaire occupe d'une part moins de 5 000 salariés, d'autre part a un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros,
- GE : une Grande Entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les 3 autres catégories d'entreprise,
- PME : une Petite et Moyenne Entreprise occupe d'une part moins de 250 salariés, d'autre part a un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros,
- TPE : une Très Petite Entreprise (ou micro entreprise) occupe d'une part moins de 10 salariés, d'autre part a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros,

L'entreprise désigne par convention tout acteur économique potentiellement bénéficiaire des soutiens d'OSEO. Elle est l'entité juridique bénéficiaire du soutien, même lorsqu'il s'agit d'une ETI constituée sous forme de groupe ou d'une holding financière.

Fonds publics mobilisés : Ce sont des fonds alloués par l'Etat ou les régions pour couvrir les pertes éventuelles liées au non remboursement des prêts par les entreprises.

Fonds publics consommés : ils correspondent à la somme des indemnités versées aux banques pour couvrir les montants de prêt non remboursés par les entreprises défallantes.

Taux de croissance du chiffre d'affaires (%) : il rapporte la différence entre le chiffre d'affaires d'un exercice et de l'exercice précédent au chiffre d'affaires de l'exercice précédent. Il n'est calculé que pour les entreprises dont le chiffre d'affaires de l'année précédente est positif.

Taux de marge (%) : ce ratio rapporte l'excédent brut d'exploitation à la valeur ajoutée.

Taux de rentabilité économique (%) : il rapporte l'excédent net d'exploitation au capital d'exploitation (immobilisations d'exploitation + BFR d'exploitation). Ce ratio n'est calculé que sur les entreprises ayant un capital d'exploitation positif.

Taux de rentabilité financière (%) : il rapporte la Capacité d'auto-financement nette aux capitaux propres. Ce ratio n'est calculé que sur les entreprises ayant des capitaux propres positifs.

Solvabilité : elle est mesurée par la cotation de l'entreprise par la Banque de France :

- une solvabilité forte correspond aux cotations 3++ à 3,
- une solvabilité moyenne correspond aux cotations 4+ et 4,
- une solvabilité faible correspond aux cotations 5+ à 6,
- une solvabilité compromise correspond aux cotations 7 à 9.

